



## AVIS PUBLIC

### **Promulgation** **Règlement numéro 706 (RMH 399-2020)**

*(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)*

#### **AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

#### **Règlement numéro 706 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION (RMH 399-2020) »**

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 juillet 2020.

*(Original signé)* \_\_\_\_\_

Zoë Lafrance

Directrice des affaires juridiques et greffière